

Chers parents,

Vous souhaitez inscrire votre enfant au collège EIB Monceau et nous vous remercions de votre confiance. Pour ce faire, nous vous communiquons :

- Les modalités d'inscription ;
- La procédure d'inscription ;
- Le formulaire de demande d'inscription ;
- Les frais scolaires pour l'année 2019/20 ;
- Le règlement financier.

Nous vous prions de lire attentivement tous ces documents et de remplir avec soin le Formulaire de Demande d'Inscription, que vous devrez nous faire parvenir dûment signé.

L'entrée au collège EIB Monceau procède d'un double choix (choix de l'établissement par les familles et les élèves, choix des élèves par le collège), qui fonde le contrat liant le collège et les familles. Il implique l'adhésion au projet éducatif et pédagogique du collège EIB Monceau.

Nous vous remercions de votre confiance et nous vous prions de croire, Chers Parents, à toute notre considération.

Jean-Pierre DAVASSE

Collège EIB Monceau - *Chef d'établissement*

MODALITES D'INSCRIPTION POUR UNE ENTREE AU COLLEGE EIB MONCEAU

L'admission d'un nouvel élève dépend de la qualité du dossier et des places disponibles. La période d'inscription débute à partir du mois de janvier de la rentrée scolaire de l'élève. Nous vous demandons de nous faire parvenir un dossier de demande d'inscription complet, qui doit comprendre :

- 1- Les bulletins scolaires de l'élève des deux années précédentes et celui du premier trimestre ou semestre de l'année en cours
- 2- Le Formulaire de demande d'Inscription, dûment complété, daté et signé par les deux parents / tuteurs.
- 3- Deux chèques à l'ordre de l'EIB MONCEAU:
 - a) Chèque de 170 € correspondant au traitement administratif de votre demande d'inscription.
 - b) Chèque de 405 € correspondant aux frais d'inscription, à l'étude pédagogique du dossier, aux entretiens et aux examens.

Le dossier de demande d'inscription complet doit être envoyé à l'adresse suivante :

Collège EIB Monceau 16, rue Margueritte 75017 - Paris

Pour toute information, vous pouvez nous contacter par téléphone au : 01 46 22 40 20 ou par email : college@eibparis.fr

PROCEDURE D'INSCRIPTION

Après avoir reçu votre dossier de demande d'inscription complet, le secrétariat de l'école accusera réception, par email, du dossier et vous indiquera le délai de traitement.

A ce stade de la procédure d'inscription, les frais administratifs de 170 € seront encaissés.

Si l'avis du Chef d'établissement est favorable :

- Pour les élèves qui arrivent d'écoles publiques et privées sous contrat en France et de l'étranger, un entretien sera organisé avec le candidat et ses parents afin d'apprécier ses qualités, présenter l'approche pédagogique et répondre aux différentes questions.
- Pour les élèves qui arrivent d'écoles hors contrat en France et de l'étranger, un examen d'entrée sera organisé courant du mois d'avril.

Si l'avis du Chef d'établissement est défavorable, votre paiement de 405 € vous sera rendu.

La décision finale du Chef d'Etablissement sera signifiée aux familles par courrier ou par email.

Dans le cas d'une décision positive, le Chef d'établissement signifie son accord par l'envoi d'une lettre intitulée « Admission définitive » précisant le délai qui vous est accordé pour confirmer votre demande d'inscription par le retour des documents annexes ainsi que le règlement des frais d'admission correspondant à la scolarité d'un trimestre (avance sur la facture du 1^{er} trimestre de septembre).

A réception de ces documents, une lettre de confirmation d'inscription vous est envoyée.

D'autre part, courant du mois de juillet, les informations nécessaires pour la rentrée scolaire seront disponibles sur le site : le lien de connexion sera communiqué par email à toutes les familles.

COLLEGE EIB MONCEAU
FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION

ANNEE SCOLAIRE 2019-2020



Cadre réservé à l'administration
Code Tiers : _____
Code Elève : _____

Entrée souhaitée : Mois _____ Année _____

Classe de 6^{ème} Classe de 5^{ème} Classe de 4^{ème} Classe de 3^{ème}

IDENTITE ET INFORMATION SUR L'ÉLÈVE :

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Sexe : M F Nationalité : _____

Pays de Naissance : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

(Pour Paris, Lyon et Marseille, veuillez préciser l'arrondissement de naissance) _____

Langue maternelle/principale : Français Anglais Autre : _____

Autre(s) langue(s) parlée(s) à la maison par l'élève : _____

L'élève est-il /elle orphelin(e) ? Non De père De mère



DERNIER ETABLISSEMENT SCOLAIRE FREQUENTE:

Public Privé sous contrat Privé hors contrat Année(s) : De _____ à _____

Nom de l'établissement : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Pays : _____ E-mail : _____

Langue principale de scolarisation : Français Anglais Autre : _____

Autres langues étudiées : _____

Motif du changement d'école : _____

AUTRES ECOLES PRECEDEMMENT FREQUENTEES :

Année(s)	Classe(s)	Etablissement	Ville / Pays
De à	De à		
De à	De à		
De à	De à		

PARENTS / TUTEURS :

PERE **TUTEUR** Nom : _____

Prénom(s) : _____

Langues parlées : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville / Pays : _____

Nationalité : _____ Profession : _____

Tél 1 : _____ Tél 2 : _____

E-mail : *Merci d'écrire cette adresse très lisiblement* _____

MERE **TUTRICE** Nom : _____

Prénom(s) : _____

Langues parlées : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville / Pays : _____

Nationalité : _____ Profession : _____

Tél 1 : _____ Tél 2 : _____

E-mail : *Merci d'écrire cette adresse très lisiblement* _____

SITUATION DE FAMILLE - PARENTS SEPARES : OUI NON

SI OUI, l'enfant vit chez : sa mère son père les deux, en garde alternée

FRATRIE : L'élève est-il/elle enfant unique ? Oui Non. Si non, remplir les informations sur les frères et sœurs :

1- Prénom / NOM : M F Date de naissance :

.....
En cours d'inscription à l'EIB ? Oui NON

Si oui, EIB MONCEAU EIB LAMARTINE
EIB ETOILE EIB de la JONCHERE Classe :

Déjà scolarisé(e) à l'EIB ? Oui NON

Si oui, EIB MONCEAU EIB LAMARTINE
EIB ETOILE EIB de la JONCHERE Classe :

2- Prénom / NOM : M F Date de naissance :

.....
En cours d'inscription à l'EIB ? Oui NON

Si oui, EIB MONCEAU EIB LAMARTINE
EIB ETOILE EIB de la JONCHERE Classe :

Déjà scolarisé(e) à l'EIB ? Oui NON

Si oui, EIB MONCEAU EIB LAMARTINE
EIB ETOILE EIB de la JONCHERE Classe :

SIGNATURE : LA SIGNATURE DES DEUX PARENTS / TUTEURS DE L'ELEVE EST OBLIGATOIRE. Les parents ou tuteurs de l'élève, signataires de ce document, déclarent avoir pris connaissance de toutes les clauses des conditions générales et financières ainsi que des tarifs en vigueur. Ils reconnaissent les accepter sans aucune réserve, y compris les intérêts de retard. En cas de litige de quelque nature que ce soit, il est expressément convenu entre les parties qu'il sera fait attribution de compétence au Tribunal de Commerce de Paris, même en cas d'appel en garantie.

PERE / TUTEUR : Prénom et Nom :

Je souhaite inscrire mon fils/ma fille - Date et signature :

MERE / TUTRICE : Prénom et Nom :

Je souhaite inscrire mon fils/ma fille - Date et signature :

LES DEUX SIGNATURES SONT OBLIGATOIRES.

REGLEMENT FRAIS SCOLAIRES : le règlement des frais scolaires sera effectué par :

Père & Mère ensemble Père & Mère séparément Père seul Mère seule ou

Tiers : (société, ambassade,....)

• **Si père et mère séparément :** nous vous prions d'indiquer la répartition sur une feuille séparée signée des deux parents et de contacter le Service administratif et comptable à administration@eibparis.fr

• Particulièrement, si un Tiers (autre particulier, Société, Ambassade, etc...) s'engage à régler les frais scolaires, veuillez joindre une lettre de prise en charge de cette entité signée et lui demander d'en informer les Services administratif et comptable : administration@eibparis.fr

VEUILLEZ JOINDRE LES 2 CHEQUES, LES BULLETINS SCOLAIRES DE L'ENFANT, AINSI QUE TOUT AUTRE DOCUMENT A CE FORMULAIRE. LE DOSSIER COMPLET DE DEMANDE D'INSCRIPTION DOIT ETRE ENVOYE A :

COLLEGE EIB MONCEAU : 16, RUE MARGUERITTE – 75017 PARIS.

FRAIS SCOLAIRES

COLLÈGE EIB MONCEAU

ANNÉE 2019/20

		1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	A l'année
NOUVEAUX ÉLÈVES SEULEMENT	Frais administratifs	170 €			
	Frais d'inscription et d'examens	405 €			
TOUS LES ÉLÈVES	Frais de scolarité – 6 ^{ème}	2 715 € ¹	2 115 €	2 115 €	6 945 €
	Frais de scolarité – 5 ^{ème} , 4 ^{ème} , 3 ^{ème}	2 115 €	2 115 €	2 115 €	6 345 €
	Assurance	15 €			
	Dossier médical	16 €			
	Fonds d'excellence	100 €			
FRAIS OPTIONNELS	Demi-pension	690 €	690 €	690 €	2 070 €
	Lunch box ²	420 €	420 €	420 €	1 260 €
	Demi-pension 2 jours / semaine sur le site de Bougival	280 €	280 €	280 €	840 €
	Ticket repas demi-pension à l'unité	15 €			
	Ticket lunch box individuel ²	10 €			

¹ Inclus le voyage d'intégration d'une semaine en Corse

² Lunchbox : surveillance à l'heure du déjeuner.

Règlement Financier Collège EIB Monceau

Cette note vise à préciser les conditions financières de la scolarité de votre enfant à l'EIB.

1. INSCRIPTION

1.1. Conditions d'admission

L'inscription d'un nouvel élève est confirmée par la réception du formulaire d'inscription et par le paiement :

- des frais administratifs du dossier ;
- des frais d'inscription et d'examens ;
- des frais de scolarité du premier trimestre (acompte à valoir sur la facture envoyée en septembre) ;
- la lettre d'engagement du tiers payeur (Société, Ambassade, etc...), si les parents/tuteurs ne sont pas responsables du règlement des frais scolaires de l'élève.

1.2. Clauses financières en cas d'annulation

Si vous souhaitez annuler l'inscription d'un élève après son admission, le collège doit être notifié de l'annulation dans les plus brefs délais, par lettre recommandée adressée à : *EIB Paris - Services Administratif et Comptable - 117, Boulevard Maiesherbes - 75008 Paris.*

Les conséquences financières sont les suivantes :

- Les frais administratifs ne sont pas remboursés ;
- Les frais d'inscription et d'examens ne sont pas remboursés ;
- Le remboursement de l'acompte est possible si le collège est informé de l'annulation par lettre recommandée dans un délai de 15 jours maximum suivant l'admission de l'élève.

Si l'annulation de l'admission s'effectue après un délai de 15 jours à partir de la date d'admission de l'élève, les montants versés ne seront pas remboursés.

2. REINSCRIPTION

2.1. Conditions de réinscription

Le collège doit recevoir les documents suivants ainsi que l'acompte avant la date indiquée sur le document de réinscription :

- Le formulaire de demande de réinscription dûment rempli et signé par les deux parents/tuteurs de l'élève ;
- Le règlement des frais de réinscription (acompte à valoir sur la facture annuelle de scolarité) ;
- Le formulaire d'approbation du Règlement financier dûment rempli et signé.

2.2. Conditions d'annulation de la réinscription

L'annulation d'une réinscription doit être notifiée au collège par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à : *EIB Paris - Services Administratifs et Comptables (117, Boulevard Maiesherbes - 75008 Paris).* Les conséquences financières de cette annulation seront différentes selon la date de l'annulation :

- Pour toute annulation avant le 7 mars : l'acompte versé lors de la réinscription sera remboursé ;
- En cas d'annulation après le 31 mars : l'acompte versé lors de la réinscription sera conservé et le montant de la scolarité du 1^{er} trimestre sera entièrement dû.

2.3. Cas spécifiques d'annulation de la réinscription

Dans certains cas spécifiques ci-après mentionnés, le remboursement des frais de réinscription sera possible après la date du 31 mars 2019 :

- Orientation décidée par le collège EIB Monceau vers un enseignement non dispensé par EIB Paris → les frais de réinscription vous seront remboursés.

- Refus de redoublement décidé en juin par le collège. Vous devez notifier votre refus du redoublement et donc l'annulation de la réinscription aux *Services Administratifs et Comptables* (117, boulevard Malesherbes - 75008 Paris) par **lettre recommandée avec accusé de réception avant le 29 juin 2019**, afin d'obtenir le remboursement des frais de réinscription.
- Demande d'intégration dans un collège public ou dans un lycée public en France. Vous avez informé antérieurement l'établissement de votre souhait d'inscrire votre enfant dans un collège ou un lycée public et la demande a été enregistrée auprès des services du Rectorat. Pour annuler votre réinscription à l'EIB Paris sans pénalité, un délai supplémentaire, jusqu'au 5 juillet 2019, vous est accordé. Si à cette date, vous n'avez pas reçu du Rectorat la nouvelle affectation, vous devez vous positionner : soit annuler la réinscription à l'EIB Paris, soit donner suite à la réinscription, par écrit. Si vous attendez l'affectation après le 6 juillet 2019 pour annuler la réinscription à l'EIB, la scolarité d'un tiers de scolarité annuelle vous sera facturée.

3. FRAIS SCOLAIRES ANNUELS

3.1. Facturation et modes de règlement des frais

L'élève est inscrit à l'EIB Paris pour l'année scolaire entière. Les frais scolaires font l'objet de l'envoi aux familles :

- d'une facture des frais scolaires obligatoires en septembre 2019.
- d'une facture des frais optionnels au plus tard en novembre.

Suite à l'évolution du cadre réglementaire français régissant les règlements en espèces*, nous préconisons fortement le recouvrement des **frais scolaires par prélèvement automatique, aux échéances suivantes : 1^{ère} semaine d'octobre, de janvier et de mars**. Les familles ne nous ayant pas encore transmis leurs coordonnées bancaires ou dans le cas où celles-ci auraient changé, devront nous retourner, complété, le formulaire SEPA à demander au secrétariat de l'établissement, accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire. En cas de rejet des prélèvements, des frais de 5 euros par rejet seront facturés aux familles.

* La réglementation prévoit que les versements en espèces sont limités à 1 000 euros par facture pour les résidents fiscaux français, et 15 000 euros par facture pour les résidents fiscaux étrangers.

3.2. Demi-pension

Les frais d'inscription annuels à la cantine ou au *Lunch Box* (= surveillance à l'heure du déjeuner) sont facturés au plus tard en novembre en une seule fois et payables en 3 fois.

Les élèves qui déjeunent à l'école occasionnellement peuvent acheter des tickets de cantine et de *Lunch Box* à usage ponctuel, au secrétariat de l'école primaire au 6, avenue Van Dyck. Il est possible d'inscrire un élève à la cantine ou au « lunch-box » en cours d'année en début de trimestre : les frais sont alors calculés au prorata temporis.

Il est important de noter que l'inscription à la cantine ou à la formule « lunch box » vous engage pour l'année complète. Toutefois, les éventuelles demandes de modifications de statut sont à adresser par lettre ou par email exposant les motifs exceptionnels de cette démarche aux *Services Administratifs et Comptables de l'EIB* (117, bd Malesherbes - 75008 Paris) et ceci avant la fin de chaque période (avant le 20 novembre et le 20 février). Tout changement sera soumis à l'accord préalable de l'Administration : administration@eibparis.fr

NB : dates de trimestre

1^{er} Trimestre : 1^{er} septembre – 30 novembre 2^e Trimestre : 1^{er} décembre – 28 février. 3^e trimestre : 1^{er} mars – 3 juillet

En cas de non-paiement des frais scolaires aux dates prévues, le retard de paiement fera l'objet d'un intérêt de retard fixé au taux légal majoré de deux points. Tous les frais de recouvrement, quels qu'ils soient, seront à la charge des parents. En outre, la Direction se réserve le droit de ne pas accepter l'élève en classe.

3.4. Inscription en cours d'année

Pour les élèves s'inscrivant en cours d'année à l'EIB Monceau, les frais scolaires annuels sont facturés au prorata temporis. Le mois pendant lequel l'élève arrive est facturé en totalité.

3.5. Retrait anticipé de l'élève

En cas de départ de l'élève en cours d'année, ses parents doivent prévenir la Direction par lettre recommandée avec accusé de réception, le plus tôt possible avant la date de départ. Le montant des frais de scolarité du trimestre complet en cours sera dû. Les frais optionnels seront facturés au prorata.

3.6. Responsabilité civile

Les familles sont pécuniairement responsables des dégradations de locaux et d'installations scolaires faites par leurs enfants.